

Lettres de naturalisation de 1662 en faveur de Pierre Breuchaud

Autor(en): **Morel**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **64 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lettres de naturalisation de 1662 en faveur de Pierre Breuchaud¹

Nous François-Louys Steiger, Gentilhomme, Bourgeois de Berne, Ballif de Vevey, & Capitayne de Chillion, pour Leurs Excellences du dict Berne, nos Souverains Seigneurs Supérieurs, Sçavoir faisons par ces presentes comme suyvant le pouvoir à nous par Leurs dictes Excellences donné, de Recevoir & Incorporer au rang & nombre de leurs vrays & naturels subjects, ceux qui Le Requieroyent de nous, Et qu'en Jugerions dignes & capables ; S'estant présenté honorable Pierre fils de feu Moyse Breuchod, de Fontayne, Bourgeois de Vallangin, declairant son voulloir Estre de vivre & mourir sous L'obéissance & Crestienne Religion Reformée de nos dicts Souverains Seigneurs : Nous Requerrant nostre bon plaisir fust le recevoir & Incorporer au rang & nombre de leurs vrays & naturels subjects ; sur quoy, venes les Testimoniales de la legitime Extraction, Bonne vie & Comportement du dict Breuchod, dattées du neufzviésme Apvril Mille six Centz soixante & deux, signée Brand dict Crierin, et munies du Sceau du s^r Mayre du Locle, A sa requeste Benignement Inclinans, Avons Jcelluy receu & Incorporé comme par cestes Le recepvens & Incorporons, pour Luy Et sa posterité legitime au pays naissante, au Rang & nombre des vrays & naturels subjects de nos dicts Seigneurs, à pouvoir Jouyr des Mesmes droicts, Libertez & franchises que les autres, Acquerir bourgeoisies, comunages, et habiter en quel lieu des terres de Leurs Exc. il le pourra le mieux obtenir, en payant comme les autres, sans toutesfois en rien préjudicier aux Droicts, franchises & Libertez d'aucune ville ny communauté, lesquelles laissons telles que du passé. Si avons ainsy receu & passé le dict Pierre Breuchaud et les siens comme devant moyennant La Somme de vingt & cinq florins petit poids, pour une fois tant seulement, de droit d'Entrage & Marque de Recognoissance à Leurs Excellences par Luy à nous payez, dont Le quictons et

¹ Le présent document nous a été communiqué par M. le D^r Félix Mercanton, à Montreux, qui le tient du D^r Spühler, de Montreux, descendant par les femmes de Pierre Breuchaud.

les siens à perpetuité par cestes, et en observant et s'acquittant sur tout du Serment par Luy entre nos mains faict et presté, Sçavoir d'estre bon, fidel & loyal subject de Leurs Excellences du dict Berne, Vivre et Mourir sous leur obéissance & Chrestienne réformée religion, Obeyr à Leurs Mandements, Comandements, Ordonnances, Loix et Statutz, Comme aussi de Leurs Ballyfs & Officiaux Subhalternes, Estre fourny d'armes nécessaires et s'employer par eulz en faict de guerre et tout autre au besoing, Reveller promptement & sans support toutes Entreprises, Monoppoles & Machinations qu'ils çaura & apercevra, comme que ce soit, contre l'Estat & Republique du dict Berne, et en general sous peyne de privation du Benefice d'icestes Et Chastiment meritoire, S'acquitter en tout et pour tout des devoirs d'un vray, bon, fidel & loyal subject, sans Fraud ny barat, Ainsy qu'il desire Dieu luy estre en ayde tant à la vie qua la Mort. En Foy de quoy sont scellées les présentes de Nostre Scel armorial près le seing de notre Secrétaire soubsigné, au dict Vevey le troizième jour du Moys de May, en l'an de salut ayant cours, Mille six centz soixante et deux.

MOREL.

Un « tract » royaliste pendant la Révolution

Nous avons trouvé dans les archives de la famille du Plessis ¹, mêlée à des lettres de la fin du XVIII^e siècle, une feuille écrite, semble-t-il, par une main étrangère à la famille, après la mort de Mirabeau ² et avant celle de Louis XVI ³, comme nous le montre son contenu.

Moins un pamphlet qu'un jeu d'esprit hostile à la Révolution, facile à transmettre ou à recopier, ce feuillet est en quelque sorte un « tract » royaliste, d'autant plus curieux que depuis la défaite française de 1940 il en a circulé un semblable intitulé : « Nouvelles de France. »

¹ Déposées aux Archives cantonales vaudoises.

² 2 avril 1791.

³ 21 janvier 1793.